

Quinzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(21 janvier – 1^{er} février 2013)

Luxembourg

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le jeudi 24 janvier 2013 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Ma délégation salue chaleureusement la délégation du Luxembourg et remercie son chef de délégation M. pour la présentation de son rapport national.

1/ La France se félicite de la ratification par le Luxembourg du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et du Protocole sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

La France recommande au Luxembourg de ratifier la Convention sur les disparitions forcées et de faire simultanément les déclarations prévues aux articles 31 et 32 de cet instrument.

La France recommande au Luxembourg de transmettre aux comités conventionnels les rapports nationaux dont la date de soumission est échu.

2/ Nous saluons les efforts du Luxembourg pour améliorer les conditions de détention des mineurs et recommandons au Luxembourg de les poursuivre notamment en mettant en service au plus vite l'Unité de sécurité du centre socio-éducatif de Dreibon.

3/ Le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe s'est dit préoccupé par les conditions d'accueil des demandeurs d'asile. Quelles mesures concrètes le Luxembourg envisage-t-il de prendre pour garantir des conditions de vie décente à cette population vulnérable ?

4/ La France recommande au Luxembourg de prévoir pour les filles mineures une consultation psychosociale obligatoire avant toute interruption volontaire de grossesse.

Je vous remercie./.